

mettre aux Japonais de les obtenir tous ou ferons-nous en sorte qu'ils n'en obtiennent qu'une part légitime? Un de mes électeurs m'a demandé s'il ne serait pas possible d'obtenir du Gouvernement qu'il établisse un règlement qui réduirait à 50 p. 100 la totalité de la proportion de permis à accorder aux Japonais. A mon avis, c'est là une excellente suggestion, mais dans les circonstances actuelles, son adoption est hors de question. Le Gouvernement et le ministre de la Marine et des Pêcheries devraient étudier la décision à prendre à l'avenir; ils devront se demander s'il faut permettre aux étrangers d'accaparer tous nos droits de pêche.

L'hon. sir SAM HUGHES: Pourquoi accorde-t-on des droits de pêche aux étrangers dans le fleuve Fraser?

M. McQUARRIE: Nous appelons ces gens étrangers, mais ils ne le sont pas en réalité. Aux yeux de la loi, ce sont des sujets britanniques naturalisés. Or, on sait ce que cela veut dire; du moins, tout le monde le sait, en Colombie-Anglaise. Ils ne sont citoyens du pays que de nom et dans le seul but d'obtenir un permis de pêche. Ils prêtent serment de fidélité à Sa Majesté le roi, mais demeurent fidèles sujets de leur propre empereur.

J'ai dit un mot des enquêtes. De fait, il se fait actuellement une enquête en Colombie-Anglaise, sous la direction de M. le juge Eberts, un des juges de la cour Suprême de cette province, en vertu d'une commission royale. On a formulé nombre d'accusations au sujet de l'administration des pêcheries en Colombie-Anglaise—accusation de péculat, de corruption, de gaspillage, de destruction et le reste. Quelques-unes de ces accusations ont été portées par des hommes qui ont été téméraires et fort injustes envers les fonctionnaires préposés aux pêcheries et envers le Gouvernement. Un membre de la législature de la Colombie-Anglaise, soldat réformé qui s'est distingué dans la guerre, a formulé une allégation, à mon avis, téméraire et toute gratuite. Il s'agit du major Richard Burde, D.S.O. Il a porté ces accusations en pleine assemblée législative et j'ai sous les yeux un extrait du "Daily Province", de Vancouver, du 7 janvier 1919, dont voici le texte:

Clique de rapineurs en matière de pêches. Le major Burde fait une sortie devant la législature provinciale, jeudi dernier. Et souligne la difficulté d'obtenir une enquête à Alberni.

Victoria, 7 février.—Appelant le département des Pêcheries un véritable déshonneur pour le Canada "sentant le poisson, mais un poisson

pourri", le major Richard Burde, d'Alberni, a fait une véritable philippique, devant l'assemblée législative hier, contre le gouvernement fédéral qui, à son dire, ne tient aucun compte des droits des citoyens de cette province.

Jamais encore en Canada il n'a existé de rapine comparable à ce qui existe dans la clique à laquelle il faut s'adresser aujourd'hui pour obtenir un permis de pêche. Le fait même qu'on a adressé une demande de permis privé à l'inspecteur en chef des pêcheries, pour se servir d'une seine et que le public n'en sait absolument rien, éveille dans l'esprit une idée de profits illicites.

Vous pouvez vendre un permis de pêche tous les jours dans un bureau d'agent d'immeubles pour 3,000 ou 4,000 dollars. Dans cette province, nos pêcheries sont épuisées. Le saumon sockeye ne se trouve plus qu'au musée et le hareng serait bientôt au même endroit si nous n'avions pas obtenu une enquête dans la région d'Alberni. Les fabricants de conserves de hareng ont pénétré récemment dans cette région et il y a plus de Japonais occupés à pêcher pour eux qu'il y en a d'autorisés à vivre dans la Colombie-Anglaise. Ces hommes sont employés à l'exclusion des blancs, bien que la pêche puisse être considérée comme un bon emploi pour les soldats rapatriés. Nous avons obtenu dans l'Alberni trente affidavit pour prouver que l'association des pêcheurs à la seine avait gaspillé plus de harengs qu'il n'en faudrait pour alimenter le Canada pendant trois ou quatre ans. Le fond du port est recouvert d'un tapis argenté d'harengs crevés. Pourtant, quand nous insistons pour obtenir une enquête, le député fédéral de la région, l'inspecteur en chef des pêcheries et ses satellites nous reçoivent avec des haussements d'épaules. Notre accusation englobait dans ses conclusions l'inspecteur en chef, mais quand nous avons demandé une enquête à Ottawa, on nous a dit qu'elle serait faite par ce fonctionnaire. Nous avons déclaré que nous préférons que le département envoie quelqu'un pour faire une enquête sur l'inspecteur plutôt que de confier à cet inspecteur le soin d'examiner nos accusations. M. Desbarats, sous-ministre de la Milice et des Pêcheries, nous répondit que notre demande était impertinente et que si nous persistions dans cette voie, nous n'aurions pas d'enquête du tout. Mais nous avons persisté et l'opinion publique a exigé une enquête.

Nous sommes maintenant dans une situation où un département fédéral consent à regret à nous accorder une enquête qu'il aurait dû faire lui-même depuis longtemps. Ce département a évidemment cessé d'être utile. On me dit que les pêcheurs à la seine prennent environ 150 tonnes de harengs dans chacune de leurs expéditions, 60 p. 100 de ces harengs sont étouffés et crevés quand les autres 40 p. 100 sont pris à bord. Le poisson crevé tombe dans le fond du port et le terrible gaspillage continue de cette façon. Il me semble, et en réalité l'inspecteur des pêcheries me l'a avoué, que des centaines de Japonais employés par ces compagnies de pêche n'ont pas le droit de se livrer à cette occupation, parce qu'ils ne sont pas naturalisés. Mais d'une façon ou de l'autre, ils présentent des certificats de naturalisation quand on les leur demande. On dit que les compagnies de conserves fournissent des certificats de naturalisation aux Japonais, chaque fois qu'elles les emploient. Les Japonais qui retournent chez eux en Orient laissent en partant leurs certificats et apparemment les entrepreneurs japo-